

Enseignement libre subventionné

ENGAGÉ·E À TITRE DÉFINITIF
pour une partie de charge ?



VOUS DÉSIREZ ÉTENDRE VOTRE CHARGE
À TITRE DE TEMPORAIRE
EN 2026-2027 ?

Demandez à figurer dans le
classement des temporaires prioritaires.

Demande écrite auprès
de votre Pouvoir organisateur.
S'assurer d'avoir un accusé de réception.

www.lacsc.be/csc-e/priorites-LS



ENGAGÉ·E À TITRE DÉFINITIF
dans l'enseignement spécialisé
ou en encadrement différencié ?



VOUS DÉSIREZ SOLICITER UNE
AFFECTATION PRIORITAIRE
POUR 2026-2027 ?

Introduisez votre demande
à l'aide du formulaire ad hoc.

Envoi recommandé au(x) Président(s)
de la (des) CZA concernée(s).
Copie adressée à votre PO.



www.lacsc.be/csc-e/fiches-infos
Consultez notre fiche pratique N°1 :
«Priorité à l'emploi dans l'enseignement libre»



En savoir plus ?



www.lacsc.be/csc-e/aff-prioritaires-LS

Un article détaillé est également paru dans le
CSC-EDUC du mois de mars au sujet de ces
deux opérations statutaires.